



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 novembre 2023
Français
Original : anglais

Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application du paragraphe 43 de la résolution [2666 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité, porte sur les faits nouveaux qui se sont produits en République démocratique du Congo du 21 septembre au 30 novembre 2023. Il rend compte des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans l'exécution du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO).

II. Évolution de la situation politique

2. Pendant la période considérée, la liste définitive des personnes se présentant aux élections générales prévues le 20 décembre 2023 a été publiée, le début de la campagne électorale accentuant les divisions politiques, avec en toile de fond des tensions régionales persistantes.

3. Le 8 octobre, la Commission électorale nationale indépendante a annoncé que la candidature de 24 personnes était déclarée recevable et le 30 octobre, la Cour constitutionnelle a validé 26 candidatures à l'élection présidentielle, dont 2 candidatures supplémentaires.

4. La candidature de 25 832 personnes a été validée pour les élections législatives nationales ; 44 110 pour les élections législatives provinciales ; et 31 234 pour les élections communales partielles. Les femmes représentaient environ 17 %, 25 % et 43 % des candidats, respectivement, ce qui montre l'importance stratégique des élections locales pour l'accès des femmes à des postes politiques.

5. Les membres de l'opposition et de la société civile ont continué à dénoncer le manque apparent de transparence et d'inclusivité du processus électoral ; ils ont notamment déploré la violation présumée du droit électoral par la Commission électorale nationale indépendante, qui n'a publié ni les listes électorales ni la carte des bureaux de vote avant le 20 octobre. Le 28 octobre, la Commission a annoncé la publication des listes électorales dans ses 179 antennes et sur son site Web, pour consultation, mais les membres de l'opposition et de la société civile ont estimé que



ce format en lecture seule ne leur permettait pas d'évaluer les listes. Le 13 novembre, la Mission d'observation électorale de la Conférence épiscopale nationale du Congo et de l'Église du Christ au Congo a dénoncé la duplication de 3 706 bureaux de vote, tandis que d'autres personnes ont signalé que les électeurs avaient du mal à faire remplacer leur carte d'électeur illisible ou perdue, parce que leur nom n'apparaissait pas sur la liste électorale ou que les agents électoraux chargés de produire ces duplicata demandaient des pots-de-vin. La Commission a promis de remédier à cette situation. Le 16 novembre, M. Tshisekedi a confirmé dans une interview aux médias internationaux qu'en raison de l'insécurité persistante, il n'y aurait pratiquement pas d'élections dans les territoires de Masisi et de Rutshuru, au Nord-Kivu.

6. Entre-temps, l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et la Communauté de l'Afrique de l'Est, le Carter Center et l'Union européenne ont annoncé leur intention de mettre en place, en novembre ou en décembre, des missions d'observation électorale dans le pays. Le 6 novembre, l'Union européenne a envoyé une mission d'observation électorale pour les élections du 20 décembre.

7. Dans le Katanga, la tension est montée entre les jeunes de l'Union pour la démocratie et le progrès social, du parti Ensemble pour la République et de l'Union nationale des fédéralistes du Congo, donnant lieu à des affrontements le 8 octobre à Fungurume, dans la province de Lualaba, et le 7 novembre à Kasumbalesa, dans la province du Haut-Katanga. Du 11 au 13 novembre, de violents affrontements ont opposé les communautés du Kasai et celles du Katanga dans le territoire de Malemba-Nkulu, dans la province du Haut-Lomami, à la suite du meurtre d'un motocycliste par des personnes apparemment originaires du Kasai.

8. Le 19 novembre, la campagne électorale a été officiellement lancée. Le même jour, Augustin Matata Ponyo, candidat à la présidence, a annoncé son retrait en faveur de M. Katumbi ; le 20 novembre, Seth Kikuni et Frank Diongo lui ont emboîté le pas.

9. Le 12 octobre, M. Tshisekedi a annoncé la mise en place d'un mécanisme de transition permettant la levée progressive des mesures d'état de siège en vigueur en Ituri et au Nord-Kivu. À cette fin, le Conseil des ministres a adopté le 10 novembre un projet d'ordonnance modifiant et complétant l'ordonnance du 3 mai 2021 portant application des mesures de l'état de siège en Ituri et au Nord-Kivu, tandis que la soixantième-et-unième prorogation de l'état de siège, que le Conseil des ministres avait adopté le 22 novembre, entré en vigueur le 28 novembre, pour une période de 15 jours.

10. Les tensions entre la République démocratique du Congo et le Rwanda sont restées vives, ponctuées par des discours de plus en plus hostiles, des accusations mutuelles d'utilisation de groupes armés comme supplétifs et une augmentation des incidents transfrontaliers, tandis que l'application des processus de Nairobi et de Luanda s'enlisaient, en dépit des négociations diplomatiques en cours.

11. Les 19 et 20 novembre, la Directrice du renseignement national des États-Unis, Avril Haines, s'est rendue au Rwanda et en République démocratique du Congo pour apaiser les tensions entre les deux pays. D'après une déclaration officielle publiée par les États-Unis le 21 novembre, les deux Chefs d'État se sont engagés à prendre des mesures concrètes en faveur de l'apaisement, s'inspirant des efforts régionaux déployés dans le cadre des processus de Luanda et de Nairobi. Les 20 et 21 novembre, respectivement, la Ministre française de l'Europe et des affaires étrangères s'est entretenue avec le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, Christophe Lutundula Apala Pen'Apala, et son

homologue rwandais, Vicent Biruta, et a invité les deux pays à maintenir le dialogue, notamment dans le cadre des processus de Luanda et de Nairobi.

12. Le 6 octobre, à la suite du sommet quadripartite qui s'est tenu le 27 juin, les chefs d'état-major de la Communauté de l'Afrique de l'Est, de la CEEAC, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de la SADC se sont réunis à Addis-Abeba sous l'égide de l'Union africaine et avec la participation de l'Organisation des Nations Unies afin de coordonner et d'harmoniser les initiatives de paix dans l'est de la République démocratique du Congo. Ils ont convenu d'harmoniser le calendrier de retrait des missions sur le terrain et des déploiements de forces prévus, de maintenir le dialogue sur le volet politique des processus de Nairobi et de Luanda, d'accélérer les efforts visant à établir des couloirs humanitaires et de se réunir à nouveau avant la fin de l'année.

13. Le 8 octobre, lors d'une réunion extraordinaire du Conseil sectoriel de coopération en matière de défense de la Communauté de l'Afrique de l'Est, qui s'est tenue à Arusha (République-Unie de Tanzanie), le Gouvernement congolais a annoncé qu'il ne demanderait pas le renouvellement du mandat de la force régionale de la Communauté de l'Afrique de l'Est, qui expire le 8 décembre 2023. Le Conseil a recommandé la tenue d'un sommet des chefs d'État de la Communauté de l'Afrique de l'Est afin d'autoriser l'utilisation de la force régionale contre le Mouvement du 23 mars (M23), exhorté le facilitateur du processus de Nairobi à accélérer le volet politique du processus en amenant le M23 et d'autres groupes armés à cesser immédiatement les hostilités, et demandé que soient réglés les problèmes financiers de la force régionale.

14. Les 1^{er} et 4 novembre, les chefs d'État et de gouvernement de la SADC ont tenu un sommet sur le déploiement d'une mission de la SADC en République démocratique du Congo. Ils ont salué les engagements supplémentaires pris les États membres en vue du déploiement de la mission, redit qu'il fallait que la SADC prenne l'initiative en ce qui concerne la mobilisation des ressources pour la paix et la sécurité dans sa région et chargé le Président de la SADC, Président de l'Angola, M. Lourenço, d'intensifier les efforts diplomatiques pour apaiser les tensions entre la République démocratique du Congo et le Rwanda.

15. Le 9 novembre 2023, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République du Congo s'est rendue à Gaborone à la tête d'une délégation de la MONUSCO, où elle a rencontré le Secrétaire exécutif de la SADC, Elias Magosi, le chef de l'organe de la SADC chargé des affaires politiques, de la défense et de la sécurité, ainsi que les chefs d'état-major de l'Afrique du Sud, du Malawi, de la République démocratique du Congo et de la République-Unie de Tanzanie et le nouveau commandant de la force de la mission de la SADC. Les discussions ont porté sur le déploiement de la mission, l'aide et la coopération éventuelles de la MONUSCO sur le terrain. Le 17 novembre, M. Tshisekedi a présidé la cérémonie de signature officielle par la République démocratique du Congo de l'accord sur le statut des forces de la mission.

16. Le 24 novembre, au vingt-troisième sommet ordinaire des chefs d'état de la Communauté de l'Afrique de l'est, ceux-ci ont pris note du fait que la République démocratique du Congo ne demanderait pas le renouvellement du mandat de la force régionale de la Communauté de l'Afrique de l'Est au-delà du 8 décembre 2023 et ont demandé que les chefs d'état-major de la Communauté de l'Afrique de l'Est et de la SADC se réunissent avant le 8 décembre et soumettent aux ministres de la défense leurs recommandations sur la marche à suivre.

III. Situation en matière de sécurité

17. La situation en matière de sécurité en Ituri et au Nord-Kivu est restée instable, marquée par les actes de violence commis contre les civils par, principalement, les Forces démocratiques alliées et la Coopérative pour le développement du Congo (CODECO). Au Nord-Kivu, des combats ont éclaté entre le M23, des coalitions d'autres groupes armés et les forces armées congolaises, exacerbant la situation humanitaire désastreuse. Au Sud-Kivu, des poches d'insécurité demeurent.

18. Entre le 21 septembre et le 24 novembre, la MONUSCO a enregistré 716 atteintes à la sécurité en Ituri, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu. Un total de 137 personnes civiles auraient été tuées, dont au moins 60 femmes et 50 enfants, et 229 autres auraient été blessées, dont au moins 13 femmes et 21 enfants.

Province de l'Ituri

19. En Ituri, la MONUSCO a enregistré 189 atteintes à la sécurité entre le 21 septembre et le 24 novembre, concernant des violences contre les civils et les forces armées congolaises commises par au moins huit groupes armés. La CODECO est responsable de la majorité des incidents (99), puis les Forces démocratiques alliées (39). Au total, 116 personnes civiles ont été tuées, dont au moins 24 femmes. Les Forces démocratiques alliées ont été le groupe armé le plus meurtrier en Ituri (67 personnes civiles tuées), suivies de la CODECO (42). De plus, 33 personnes civiles ont été blessées, dont au moins 5 femmes.

20. Dans les territoires de Djugu et de Mahagi, les combattants de la CODECO ont continué à attaquer les civils et les forces armées congolaises, bien qu'avec une intensité moindre que lors des périodes précédentes. Entre le 21 septembre et le 24 novembre, les combattants de la CODECO auraient tué 42 personnes civiles, dont au moins 8 femmes et 11 enfants, et en auraient blessé 19 autres, dont au moins 3 femmes et 1 enfant.

21. Les Forces démocratiques alliées ont continué à prendre pour cible les civils dans les territoires d'Irumu et de Mambasa, malgré les pressions exercées par les Forces de défense populaires de l'Ouganda et l'opération conjointe Shujaa des forces armées congolaises. Entre le 21 septembre et le 24 novembre, les Forces démocratiques alliées auraient tué 72 personnes civiles, dont au moins 15 femmes et 2 enfants, et en auraient blessé 10 autres.

Province du Nord-Kivu

22. Au Nord-Kivu, la MONUSCO a enregistré 329 atteintes à la sécurité entre le 21 septembre et le 24 novembre. En tout, 187 personnes civiles auraient été tuées, dont au moins 31 femmes et 36 enfants, contre 131 au cours de la période précédente. De plus 168 personnes ont été blessées, dont au moins 22 femmes et 29 enfants.

23. Dans le Grand Nord, les combattants des Forces démocratiques alliées ont continué à commettre des actes de violence contre les civils et à se heurter aux forces armées congolaises, tandis que l'intensification, y compris par l'utilisation de frappes aériennes, et l'expansion de l'opération Shujaa vers l'ouest et le nord de l'Ituri ont accru la pression sur le groupe. Les menaces posées par les engins explosifs improvisés ont persisté. Les forces congolaises et ougandaises auraient trouvé et démantelé cinq engins explosifs improvisés les 12 et 14 octobre.

24. En septembre, à Petit Nord, des combats ont éclaté entre le M23 et des groupes armés partisans des forces armées congolaises sous la bannière des Volontaires pour la défense de la Patrie. En octobre, à la suite d'offensives coordonnées par les forces armées congolaises et les Volontaires, qui avaient provisoirement permis de chasser

le M23 du territoire de Masisi, celui-ci a repris le contrôle de ses anciennes positions à Kitchanga et sur l'axe Sake-Kitchanga-Mweso. Cette série d'offensives et de contre-offensives a provoqué à elle seule le déplacement de plus de 150 000 civils. Le M23 a également augmenté la pression le long de l'axe Goma-Rutshuru, de Kibumba en direction de Kibati, vers le sud. L'utilisation de mortiers lourds par le M23 ainsi que d'artillerie lourde et de bombardiers par les forces armées congolaises a augmenté le risque d'impact aveugle, tandis que les combats intenses, y compris entre les groupes armés congolais rivaux dans la zone proche de la frontière avec le Rwanda, ont augmenté le risque d'une nouvelle escalade du conflit.

25. Le Mécanisme conjoint de vérification élargi de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs a confirmé deux violations du cessez-le-feu entre les forces armées congolaises et le M23, le 26 septembre et le 6 octobre, au cours desquelles les combattants du M23 ont tenté de prendre le contrôle de la colline de Kanyamahoro, dans le territoire de Nyiragongo. Le 24 octobre, le M23 et les forces armées congolaises se sont affrontés à Kanyamahoro, près de Kibumba, causant la mort d'un soldat kenyan de la force régionale de la Communauté de l'Afrique de l'Est. Le 25 octobre, la force régionale a publié un communiqué faisant état de la violation du cessez-le-feu et appelant à un retour à l'accord de cessez-le-feu et à la cessation des hostilités entre les forces armées congolaises et le M23. Le 8 novembre, le contingent burundais de la force régionale s'est retiré de ses positions à Mweso, Kitchanga et Kilolirwe, accusé par le M23 d'avoir participé aux combats aux côtés des forces armées congolaises.

Province du Sud-Kivu

26. Entre le 21 septembre et le 24 novembre, la MONUSCO a enregistré 198 atteintes à la sécurité en Ituri ; 31 personnes civiles auraient été tuées, dont 5 femmes et 1 enfant, et 29 ont été blessées, dont 7 femmes et 3 enfants.

27. Sur les hauts plateaux de Minembwe, des accrochages ont eu lieu entre les Twirwaneho et les forces armées congolaises, sur fond de tensions intercommunautaires exacerbées. Des actes de violence de faible intensité ont continué dans certaines parties des territoires d'Uvira et de Fizi, par exemple des actes d'extorsion commis par divers groupes Maï-Maï.

28. Sur le territoire de Kalehe, des groupes Maï-Maï Raïa Mutomboki s'identifiant comme Wazalendo ont continué à percevoir des taxes illégales, s'en prenant physiquement aux personnes qui refusaient de payer.

Autres provinces

29. Le conflit intercommunautaire entre les Teke et les Yaka, découlant d'un différend sur les taxes coutumières et l'accès à la terre, a continué à s'étendre de la province de Maï-Ndombe aux zones rurales de Kinshasa, y compris la commune de Maluku et les provinces de Kwilu, Kwango et Kongo-Central. Le conflit s'est aggravé après la création de la milice Mobondo associée à la communauté Yaka, qui a continué à mener des attaques dans le Grand Bandundu et dans certaines parties du Kongo-Central. À Maï-Ndombe, plus des deux tiers de tous les villages du territoire de Kwamouth étaient contrôlés par la milice Mobondo.

30. À Kisangani, dans la province de la Tshopo, le conflit intercommunautaire entre les Lengola et les Mbole concernant des questions foncières s'est aggravé après que le Gouverneur de la province a signé des contrats de location avec une société étrangère en février. Le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme à Kisangani a confirmé la mort de 32 enfants et de 2 adultes à la suite de l'attaque d'une école primaire qui aurait été commise par des Lengola, le 29 octobre ; il a été

confirmé que 16 autres personnes avaient été tuées et 29 blessées, que des personnes ont été déplacées et qu'au moins 25 maisons avaient été brûlées lors des affrontements qui ont suivi entre les deux communautés, les 5 et 8 novembre. D'après les autorités militaires judiciaires, 260 personnes ont été arrêtées en rapport avec ces affrontements. Dans un communiqué daté du 8 novembre, la Police nationale congolaise aurait interdit les rassemblements de plus de cinq personnes à Kisangani et dans ses environs, pour des raisons de sécurité.

IV. Situation des droits humains

31. De septembre à octobre, la MONUSCO a enregistré 924 violations des droits humains et atteintes à ces droits, dont 86 % ont été commises dans des provinces touchées par le conflit. Des groupes armés seraient responsables de 61 % de ces atteintes. Dans des provinces touchées par le conflit, les factions Maï-Maï ont continué d'être responsables de la plupart des atteintes (132), suivies de la CODECO (92), des Nyatura (76), des Forces démocratiques alliées (75), du M23 (68) et des milices Twa (45), entre autres. Au cours de la période considérée, au moins 307 personnes (dont 208 hommes, 70 femmes et 29 enfants) ont été victimes d'exécutions sommaires par des groupes armés, notamment les Forces démocratiques alliées, la CODECO et le M23, ce qui représente une diminution par rapport aux 348 victimes enregistrées entre juin et août.

32. Au cours de la période précédant les élections, les intimidations, les arrestations et les détentions arbitraires, visant souvent des membres de l'opposition, des défenseurs et défenseuses des droits humains et des journalistes, se sont poursuivies. En septembre et en octobre, la MONUSCO a enregistré 24 cas de restrictions de l'espace civique, qui ont fait 30 victimes.

33. Le 9 octobre, deux membres de partis politiques, qui avaient reçu des menaces de mort ont envoyé chacun une demande de protection individuelle au Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme. Le 13 octobre, le procès du journaliste Stanis Bujakera Tshimanga, accusé de faux, falsification de sceaux de l'État, propagation de fausses rumeurs et communication de messages erronés, s'est ouvert à la prison de Makala, à Kinshasa. Deux cas de discours de haine ayant pour fond la prochaine campagne électorale ont été enregistrés dans les provinces du Kasai, dont un prononcé par le Gouverneur du Kasai central, qui a menacé tout candidat autre que le chef de l'État qui ferait campagne dans la province.

34. Dans le procès du 3 octobre concernant la répression, le 30 août, à Goma, de la manifestation du groupe politico-religieux Foi naturelle judaïque et messianique vers les nations (FNJMN), le tribunal militaire du Nord-Kivu a condamné le commandant de la Garde républicaine à la peine de mort pour assassinat et tentative d'assassinat et à la réclusion criminelle à perpétuité pour destruction de matériel militaire. Trois soldats ont été condamnés à 10 ans de prison pour meurtre et tentative de meurtre. Le 2 octobre, un officier et un soldat ont été acquittés.

35. Le 9 octobre, le tribunal militaire de la garnison de Goma a jugé 115 membres de la FNJMN. Le fondateur du groupe et trois autres accusés ont été condamnés à la peine de mort, quatre autres membres à 20 ans de prison et 55 autres à 10 ans de prison pour meurtre, tentative de meurtre et participation à un mouvement insurrectionnel. Parmi les accusés, 52 membres du mouvement ont été acquittés.

V. Situation humanitaire

36. Les conflits violents, les catastrophes naturelles et les épidémies, combinés à des niveaux élevés de pauvreté, à la faiblesse des infrastructures publiques et au manque de services essentiels, ont continué à exacerber les problèmes humanitaires.

37. En octobre, plus de 450 000 personnes ont fui leur domicile dans les territoires de Masisi, Rutshuru et Beni et dans les territoires avoisinants, en raison de l'intensification des violences liées au conflit dans le Nord-Kivu. En Ituri, le nombre de personnes déplacées a augmenté de 4,2 % en octobre, passant à 1,65 million, tandis que le phénomène s'est poursuivi dans certaines parties du Sud-Kivu en raison des poches d'insécurité. Sur les 6,3 millions de personnes déplacées, 5,5 millions se trouvaient en Ituri, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu.

38. Les épidémies de choléra et de rougeole ont continué d'aggraver la situation humanitaire désastreuse, en particulier dans le Nord et le Sud-Kivu, où les taux de transmission étaient quatre fois plus élevés que l'année précédente. Au 31 octobre, 79 % des 42 672 cas de choléra ont été enregistrés dans ces deux provinces.

39. Au 31 octobre, plus de 90 000 cas de violence fondée sur le genre avaient été enregistrés depuis le début de l'année, dont 39 000 dans le seul Nord-Kivu, des attaques commises autour des camps par des hommes déplacés armés ayant été signalées.

40. Élargir le mécanisme d'urgence a facilité l'expansion des capacités opérationnelles, permettant aux organisations humanitaires d'atteindre près de 3 millions de personnes, soit 58 % des 5,1 millions de personnes dans le besoin ciblées. Néanmoins, les conflits armés, les restrictions de déplacement du fait des manifestations et des barrières illégales ainsi que les actes de violence à l'encontre des biens et du personnel humanitaires ont continué à entraver sérieusement l'accès à l'aide humanitaire. Le 13 novembre, des membres d'un groupe armé ont attaqué le convoi d'une organisation humanitaire nationale dans le territoire de Fizi (Sud-Kivu). Trois véhicules ont été incendiés et deux agents humanitaires ont été enlevés de façon temporaire. Au 27 novembre, le plan de réponse humanitaire du pays pour 2023 restait chroniquement sous-financé à un taux de 37,5 %, soit 843,6 millions de dollars sur les 2,25 milliards de dollars requis.

41. Le 31 octobre, le Cadre national de concertation humanitaire a approuvé les chiffres prévisionnels de l'aperçu des besoins humanitaires et du plan de réponse humanitaire pour 2024. Selon les nouveaux chiffres approuvés, 25,4 millions de personnes seraient touchées par l'insécurité alimentaire en 2024, dont 8,7 millions qui bénéficieraient d'une intervention multisectorielle, dont le but, en 2024, est d'améliorer la qualité de l'aide humanitaire et de réduire la dépendance à son égard.

VI. Protection des civils

42. La MONUSCO a continué à s'acquitter de son mandat de protection des civils en mettant en place des stratégies multidimensionnelles, notamment la protection physique, le dialogue, la collaboration et la mise en place d'un environnement protecteur, dans les zones prioritaires désignées comme telles grâce à une évaluation actualisée et complète de la menace, élaborée au cours de la période considérée dans le cadre du processus de transition. Ces stratégies ont été prises en compte dans tous les efforts et activités de la Mission.

43. Au Sud-Kivu, au Nord-Kivu et en Ituri, la MONUSCO a surveillé la dynamique des conflits et les tensions politiques à l'approche des élections et a organisé sept

cafés politiques avec 127 responsables locaux, dont 69 femmes et 20 jeunes, en mettant l'accent sur la prévention de la violence électorale et la participation politique des jeunes et des femmes.

44. Durant la période considérée, la MONUSCO et les forces armées congolaises ont planifié et mené six opérations conjointes de protection et d'offensive en Ituri et au Nord-Kivu. Il s'agit notamment de l'opération « Dynamic Shield » visant à sécuriser la population dans certains points chauds dans les territoires de Djugu, de Mahagi et d'Irumu, grâce au déploiement de bases opérationnelles mobiles, ainsi que des opérations « Spiders Web » visant à protéger les civils et à repousser la CODECO dans les territoires de Djugu et de Mahagi. Au cours de cette opération, des combattants ciblés de la CODECO ont été chassés avec succès de Masikini (territoire de Djugu). Au Nord-Kivu, la MONUSCO, en coordination avec les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), a également mené l'opération « Central Distribution » pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire à plus de 20 000 nouvelles personnes déplacées autour de la base de la MONUSCO à Kitchanga, fuyant les affrontements entre le M23 et la coalition des groupes armés congolais. L'opération « Central Kulungu » s'est poursuivie en réponse aux mouvements du M23 le long de la RN2 et l'opération « Springbok » a été lancée pour sécuriser les villes de Goma et de Sake afin de protéger les civils. La brigade d'intervention de la force a également été déployée le long des axes Rwindi-Nyanzale et Rwindi-Kirumba pour effectuer des patrouilles quotidiennes afin de protéger la population.

45. Durant la période considérée, les unités de police constituées des Nations Unies ont effectué 21 patrouilles autour des camps de personnes déplacées à l'extérieur de Bunia, dans la province d'Ituri, et 609 patrouilles conjointes avec la force de la MONUSCO, la Police nationale congolaise et les FARDC. Le 4 septembre, la police des Nations Unies a lancé plusieurs sessions de remise à niveau sur la gestion de l'ordre public et le respect des droits humains, à l'intention de 3 089 membres de la Police nationale congolaise, en Ituri, au Nord et au Sud-Kivu, ainsi que des formations de trois mois sur la sécurisation des élections, à l'intention des unités d'intervention de la Police nationale congolaise chargées du maintien de l'ordre et de la gestion de l'ordre public. Au 20 octobre, 1 050 membres de la Police nationale congolaise avaient été formés. La Mission a activement collaboré avec les autorités de l'État et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies pour appuyer la mise en place de dispositifs appropriés d'alerte rapide et d'intervention appartenant à l'État, en tant qu'outils de protection. La MONUSCO a également collaboré avec les populations pour renforcer les outils de protection, notamment les réseaux d'alerte locale, les comités de protection locaux, les plans de protection communautaires, les réseaux de défense des droits humains et les conseils de sécurité locaux.

46. La Mission a continué d'apporter son appui aux forces armées congolaises conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits humains. Entre le 21 septembre et le 23 novembre, 77 évaluations des risques ont été effectuées, dont 59 concernant le transport, 4 portant sur la formation, 3 concernant la logistique, 1 portant sur les opérations conjointes et 10 portant sur d'autres activités. L'application de la politique de diligence voulue en matière de droits humains a continué de connaître des difficultés ; ainsi, les informations nécessaires à l'exercice de la diligence raisonnable sont arrivées tard, et les forces de défense et de sécurité congolaises auraient utilisé des acteurs de la sécurité étrangers, qui auraient collaboré avec des groupes armés.

47. Entre le 20 septembre et le 17 octobre, la MONUSCO, par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines, a envoyé des équipes de neutralisation d'explosifs et de munitions pour s'occuper de 87 opérations d'enlèvement ponctuelles en Ituri, au

Nord-Kivu et au Sud-Kivu. Les équipes ont trouvé et détruit 253 restes explosifs de guerre, nettoyé 7 745 mètres carrés de terrain et incinéré 3 969 munitions d'armes légères. Le Service de la lutte antimines a également organisé 98 sessions de sensibilisation aux risques liés aux engins explosifs, s'appuyant sur des documents dans différentes langues locales, à l'intention de 4 715 membres de la communauté locale (340 femmes, 435 hommes, 1 943 filles et 1 997 garçons) en Ituri, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu.

VII. Stabilisation et renforcement des institutions de l'État

A. Désarmement, démobilisation, réintégration et stabilisation

48. Le 16 octobre, un nouveau coordinateur du Programme national de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation a été nommé par décret présidentiel. La nouvelle équipe de direction comprend un coordinateur national adjoint chargé des questions techniques et opérationnelles et une coordinatrice nationale adjointe chargée des questions administratives et financières. Elle a pris ses fonctions après une cérémonie qui s'est tenue à Kinshasa, le 27 octobre.

49. Conformément aux priorités du plan de transition révisé, la Mission a continué à collaborer avec les partenaires nationaux et l'équipe de pays des Nations Unies pour accompagner l'application du Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation. L'ONU met au point un programme commun des Nations Unies afin d'apporter un appui coordonné au Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation.

50. Le 12 octobre, à Goma, la MONUSCO a lancé un mécanisme conjoint de planification et de coordination pour l'est de la République démocratique du Congo, réunissant l'équipe de pays des Nations Unies et la Banque mondiale, pour échanger des informations et recenser les lacunes et les domaines cibles prioritaires et mettre en place la gestion des risques à l'appui du programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation et pour coordonner les programmes actuels et futurs.

51. Au Nord-Kivu, au Sud-Kivu et en Ituri, la MONUSCO a continué d'appuyer la bonne exécution du Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation, conformément aux initiatives de justice transitionnelle en cours, grâce à des projets pilotes mis en place par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et des partenaires locaux pour faciliter la réintégration des membres des groupes armés dans leur communauté. À la suite du lancement des projets pilotes visant à faciliter l'emploi rapide des ex-combattants, y compris des jeunes et des femmes, promouvoir l'autonomisation des femmes, renforcer le dialogue communautaire et réduire la violence, de plus en plus de membres de groupes armés se disent intéressés par le Programme. Depuis le 1^{er} septembre 2023, le bureau du Programme à Béni, dans le Nord-Kivu, a reçu à lui seul près de 2 000 membres de groupes armés. Pour donner suite à ces demandes, la MONUSCO a continué de coopérer avec le Programme et l'OIM pour mettre en œuvre des activités de démobilisation et de réintégration communautaire pour les ex-combattants dans la région de Lubero.

52. La Mission a poursuivi la mise en œuvre de 13 projets de réduction de la violence locale au bénéfice direct de 1 780 personnes (1 172 hommes et 608 femmes), dont des ex-combattants, des femmes vulnérables et des jeunes à risque. Ces projets visaient à atténuer les facteurs de conflit communautaire par l'appui à des activités à forte intensité de main-d'œuvre, des activités génératrices de revenus et des

formations professionnelles. Dans le contexte actuel de transition, la Mission tente de réorienter les projets de réduction de la violence communautaire directement vers les zones où il est prévu de lancer des activités du Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation.

B. Réforme du secteur de la sécurité

53. La MONUSCO a poursuivi ses bons offices à l'appui des réformes institutionnelles et pour relever les défis de la gouvernance dans le secteur de la sécurité. Le 27 octobre, la MONUSCO a aidé l'équipe de coordination de la réforme de l'armée congolaise ainsi que d'autres partenaires techniques et financiers à se réunir pour examiner les moyens d'atténuer les risques de sécurité découlant du retrait progressif de la Mission.

54. Un projet de réforme de la police mené conjointement par la MONUSCO, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Union européenne et le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme a été achevé le 29 novembre. Il comprenait un cours de formation de 10 semaines destiné à 49 membres de l'Inspection générale de la Police nationale congolaise (dont 9 femmes) ; il portait sur les procédures de contrôle interne visant à imposer l'application stricte des lois.

55. Du 27 octobre au 29 novembre, la MONUSCO a facilité des visites sur le terrain à Goma et à Bunia pour les coordinateurs principaux de la réforme des forces de sécurité et de défense congolaises. Ces visites ont permis de renforcer la coordination entre les institutions de sécurité nationales et provinciales et d'instaurer la confiance entre les acteurs du secteur de la sécurité et la société civile, y compris les médias dans les provinces de l'est.

56. Le 21 novembre, afin d'améliorer le contrôle civil du secteur de la sécurité, la MONUSCO a aidé le Parlement à organiser un dialogue national de haut niveau pour favoriser l'appropriation nationale et la bonne gouvernance de la réforme du secteur de la sécurité.

57. Le 13 octobre, l'Agence nationale de renseignements de Kinshasa, en collaboration avec la MONUSCO, a organisé une session de mentorat sur le développement des carrières, le leadership et la participation des femmes aux processus de prise de décision dans le secteur, à l'intention de 52 femmes membres des services de renseignement.

58. Par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines de l'ONU, la MONUSCO a formé 30 membres des forces armées congolaises au Nord-Kivu à la gestion des dépôts d'armes et 30 autres à l'entreposage des munitions (dont 4 femmes) et a dispensé un cours de formation des formateurs à 10 membres des forces armées congolaises au Sud-Kivu sur la gestion des armes et des munitions. Le Service de la lutte antimines a également installé et remis 17 coffres-forts pour armes au Nord-Kivu et 16 au Sud-Kivu, dont 7 installés dans une prison à Uvira afin d'accroître la sécurité du personnel pénitentiaire et de minimiser le risque de détournement d'armes. Au 18 octobre, le Service de la lutte antimines avait organisé des séances de sensibilisation aux engins explosifs improvisés, notamment à l'intention de 18 membres de la Police nationale congolaise et de 36 membres des forces armées congolaises.

59. Le 5 octobre, avec l'appui du Service de la lutte antimines, la Commission nationale de contrôle des armes légères et de petit calibre a élaboré et soumis à son secrétaire permanent un nouveau projet de plan d'action national pour validation. Le plan quinquennal (2024-2028), qui a été approuvé par toutes les principales entités

nationales le 7 octobre, servira de guide pour tous les aspects du contrôle des armes légères et de petit calibre, conformément aux obligations internationales du pays.

VIII. Les femmes et la paix et la sécurité

60. La MONUSCO a continué de plaider pour que les femmes participent aux élections de 2023 en tant qu'électrices, candidates et observatrices et que la sécurité des candidates soit améliorée.

61. Le 19 octobre, une réunion de suivi a été organisée avec une centaine de candidates, de fonctionnaires et d'expertes de la société civile, à la suite d'un premier débat qui a eu lieu en septembre entre la Représentante spéciale et 20 candidates politiques sur les difficultés des femmes liées aux élections. Des messages clés destinés à être diffusés sur les plateformes médiatiques ont été élaborés afin de promouvoir la participation des femmes aux élections.

62. Le 11 octobre, à Bunia, en Ituri, la MONUSCO a organisé, à l'occasion de la Journée internationale de la fille, un atelier de renforcement des capacités sur le leadership et la participation aux processus de paix [conformément à la résolution [2250 \(2015\)](#)], à l'intention de 65 jeunes filles, et pour créer des possibilités de dialogue intergénérationnel avec des groupes de femmes en Ituri. Un groupe de travail sur la jeunesse, la paix et la sécurité a également été créé pour faciliter la participation des jeunes filles aux initiatives de paix.

IX. Activités intégrées des Nations Unies

A. Processus électoral de 2023

63. À l'approche des élections, la MONUSCO a continué à user de ses bons offices pour désamorcer le risque de violence et renforcer la confiance entre les parties prenantes ; promouvoir la participation des femmes, des jeunes et des populations autochtones et l'adoption du projet de loi contre le tribalisme, le racisme et la xénophobie ainsi que des initiatives contre les discours haineux, l'intolérance politique et la violence fondée sur le genre ; et accompagner les efforts de la société civile et des partis politiques visant à assurer une bonne observation des élections.

64. La MONUSCO et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont organisé deux ateliers sur la prévention de la violence électorale, le 8 novembre, à Fungurume, dans la province de Lualaba, et le 16 novembre, à Kasumbalesa, dans la province du Haut-Katanga. Des représentants de l'Union sacrée de la nation, de l'opposition politique et de la société civile ont signé une résolution visant à établir un cadre de concertation pour rejeter les discours de haine tribale et raciste, et à organiser des forums conjoints de sensibilisation des jeunes à la culture de la non-violence.

65. En réponse à la demande de la Commission électorale nationale indépendante, la MONUSCO et le PNUD ont commencé à se préparer pour apporter leur appui à l'envoi de matériel électoral au Nord-Kivu et en Ituri, notamment pour que les personnes déplacées à l'intérieur du pays puissent participer aux élections.

66. Du 21 au 29 octobre, en coopération avec la composante Police de la MONUSCO, le PNUD a mis en place des activités de formation pour renforcer les capacités de la Police nationale congolaise en matière de sécurité des élections, comme la formation de formateurs au Nord-Kivu, au Sud-Kivu et en Ituri. À Bunia, la composante Police de la MONUSCO a apporté son soutien à la création d'un comité

composé de policières et de femmes de la population locale afin de sensibiliser au droit de vote des femmes, y compris les droits des policières congolaises. La police des Nations Unies a également appuyé l'organisation de huit émissions radiophoniques destinées à sensibiliser la population à la lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre, en Ituri et au Nord-Kivu.

67. Le 24 novembre, donnant suite aux demandes, la MONUSCO a commencé à se préparer pour apporter un appui à la mise en place de missions d'observation internationales et régionales.

B. Appui au système judiciaire et lutte contre l'impunité

68. Grâce au programme conjoint d'appui à la réforme de la justice, la MONUSCO et le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme ont continué d'appuyer la réforme du secteur de la justice, y compris le lancement, le 24 octobre, d'une activité visant à recenser les cas prioritaires de violence sexuelle liée au conflit en instance devant les tribunaux dans l'est de la République démocratique du Congo. La MONUSCO a continué à contribuer au renforcement du système de justice pénale en s'attaquant à la détention provisoire prolongée, ce qui a permis la libération de plus de 51 détenus en attente de jugement, dont 3 femmes. Le 3 novembre, le nouveau tribunal de paix de Goma, construit avec l'appui de la Mission, a été remis aux autorités judiciaires.

69. Afin de renforcer les capacités des acteurs du système de justice militaire, la MONUSCO a appuyé deux sessions de formation du 3 au 11 octobre à l'intention de 13 inspecteurs de la police judiciaire militaire et techniciens informatiques à Kinshasa, dans le cadre de la création d'une cellule d'investigation numérique au sein du système de justice militaire. En novembre, la MONUSCO a appuyé la formation à leurs nouvelles responsabilités de 30 anciens procureurs militaires, dont deux femmes, récemment nommés juges, en vue de contribuer à réduire la pénurie de juges. En octobre, en collaboration avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, la MONUSCO a aidé les autorités judiciaires militaires de Beni à enquêter sur six affaires prioritaires qui bénéficieraient d'une coopération judiciaire internationale dans le cadre de la Déclaration de Kinshasa de 2022 sur le renforcement de la coopération judiciaire dans la région des Grands Lacs.

70. La MONUSCO et le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme ont également donné un appui technique et logistique aux autorités judiciaires militaires dans le cadre des enquêtes et des poursuites concernant les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et d'autres violations graves des droits humains et atteintes à ces droits. Grâce au soutien apporté à deux missions d'enquête à Walungu et Kabamba, au Sud-Kivu, qui ont eu lieu respectivement du 25 au 30 septembre et du 16 au 24 octobre, 226 victimes et témoins, dont 134 femmes (54 étant des rescapées de la violence sexuelle) ont été interrogés et ont bénéficié de mesures de protection juridique. En Ituri, le 27 septembre, 8 membres des Forces démocratiques alliées, dont 1 femme, ont été condamnés en appel pour enrôlement d'enfants (crime de guerre) ainsi que pour meurtre et autres actes inhumains constituant des crimes contre l'humanité, tandis que le 20 octobre, 11 membres de la CODECO ont été condamnés pour meurtre (crime contre l'humanité). De plus, du 29 septembre au 24 octobre, 5 membres des forces armées congolaises, 1 membre d'un groupe armé et 63 civils ont été reconnus coupables de violations graves des droits humains et d'atteintes à ces droits.

C. Protection de l'enfance

71. La MONUSCO et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont continué à surveiller et à signaler les graves violations des droits de l'enfant. Entre le 21 septembre et le 31 octobre, la mission a corroboré 156 violations graves commises contre 107 enfants (76 garçons et 31 filles), dont 72 enfants recrutés et utilisés (66 garçons et 6 filles). Les Maï-Maï Raïa Mutomboki ont commis le plus grand nombre de violations confirmées (42), suivis de la CODECO (21).

72. Entre le 21 septembre et le 31 octobre, à l'invitation des forces armées congolaises, la MONUSCO et l'UNICEF ont vérifié l'âge de 133 candidats au recrutement (dont 6 femmes). Il a été confirmé que 14 d'entre eux étaient des enfants (dont 1 fille) ; ils n'ont pas été recrutés.

D. Violence contre le genre et violence sexuelle dans le conflit

73. De septembre à novembre, le nombre de cas avérés de violences sexuelles liées au conflit concernait au moins 70 personnes, dont 56 femmes. Toutefois, ces cas sont vraisemblablement loin d'être tous signalés, en raison des problèmes d'accès et de sécurité rencontrés par la MONUSCO et de la peur des représailles et de la stigmatisation des personnes rescapées, d'autant plus que celles-ci sont très nombreuses à demander l'aide des acteurs humanitaires. Les groupes armés auraient été responsables de cas concernant 62 personnes rescapées de la violence sexuelle. Les Maï-Maï Raïa Mutomboki ont commis le plus grand nombre des violations alléguées (8 femmes et 13 hommes), suivis des miliciens Twa (19 femmes, 1 homme), du M23 (5 femmes), de la CODECO (5 femmes), des Nyatura (5 femmes), des Maï-Maï Malaika (3 femmes), Maï-Maï Apana Pale (2 femmes) et des Forces démocratiques alliées (1 femme). Les forces armées congolaises auraient commis des actes de violence sexuelle concernant sept femmes et la Police nationale congolaise, une femme. Les provinces comptant le plus grand nombre de personnes rescapées de ces actes de violence, toutes parties confondues, sont le Sud-Kivu (13 femmes, 13 hommes), le Tanganyika (23 femmes, 1 homme), le Nord-Kivu (15 femmes) et l'Ituri (5 femmes).

74. Le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme a continué de collaborer avec la Ministre du genre, famille et enfant et la Coordinatrice du service spécialisé du Chef de l'État en charge de la jeunesse, de la lutte contre les violences faites à la femme et de la traite des personnes afin de définir des activités conjointes à l'appui des priorités du Gouvernement en matière de droits des femmes et de lutte contre les violences sexuelles, et d'améliorer l'échange d'informations sur les cas de violences sexuelles, y compris au niveau provincial.

X. Stratégie de sortie

75. Conformément à la Déclaration du Président du Conseil de sécurité (S/PRST/2023/5) datée du 16 octobre, la Représentante spéciale du Secrétaire général a pris contact avec le Ministère des affaires étrangères en octobre et en novembre pour examiner l'élaboration d'un plan de désengagement global et du transfert des tâches dans le cadre de la transition de la Mission, conformément aux quatre objectifs fixés dans le plan de transition conjoint révisé, à savoir : a) réduire la menace des groupes armés ; b) assurer la protection des civils ; c) appliquer le programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation ; d) tenir des élections ; ainsi que les tâches prioritaires confiées à la MONUSCO par la résolution 2666 (2022) du Conseil de sécurité. Le 21 novembre, le plan de

désengagement a été signé par le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de la francophonie et la Représentante spéciale du Secrétaire général.

A. Application des mesures prioritaires

76. Le Bureau intégré de la MONUSCO a organisé des missions à Bukavu, du 10 au 16 octobre, à Beni, du 25 au 28 octobre, et Goma, le 7 novembre pour collaborer avec l'équipe de pays des Nations Unies, apporter un soutien technique à la planification de la transition et lier les priorités du plan de transition révisé aux initiatives au niveau provincial.

B. Informations actualisées sur l'intégration et la mobilisation des ressources

77. Du 16 au 19 octobre, la MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies se sont réunis en interne pour examiner les moyens de continuer à accompagner les autorités congolaises pendant le retrait de la MONUSCO. L'objectif est de contribuer à l'élaboration du nouveau cadre de développement durable et de coopération des Nations Unies en définissant les priorités et les modalités de l'appui du système des Nations Unies au pays pour l'aider à avancer sur la voie de la paix et du développement durables.

78. En novembre, dans le cadre du bilan commun de pays, trois dialogues inclusifs ont eu lieu dans les provinces du Nord-Kivu, du Kongo-Central et du Haut-Katanga, qui ont donné l'occasion aux autorités, à la société civile, aux groupes vulnérables et au secteur privé d'échanger leurs points de vue sur les obstacles au développement, les facteurs de conflit et les possibilités d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable et des politiques publiques transformatives.

XI. Efficacité de la Mission

A. Performance de la Mission (personnel militaire et civil et personnel de police ; système complet de planification et d'évaluation de la performance)

Composante militaire

79. Au 2 novembre, la MONUSCO avait déployé 12 535 soldats, dont 6,38 % étaient des femmes, et 508 experts militaires des Nations Unies en mission, dont 24,5 % étaient des femmes, sur un effectif autorisé de 13 500 soldats et 660 experts militaires des Nations Unies en mission. Du 21 septembre au 24 novembre, la MONUSCO a effectué 129 déploiements d'unités de combat, 5 736 patrouilles de jour, 4 079 patrouilles de nuit, 268 patrouilles et missions de longue distance, 622 patrouilles conjointes, 695 escortes et 18 opérations de reconnaissance aérienne.

80. Conformément aux engagements qu'elle a pris dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus, la MONUSCO a procédé à l'évaluation de 15 unités militaires : 4 unités d'infanterie, 2 unités d'état-major de secteur, 1 unité de génie, 2 unités d'évacuation aéromédicale, 1 unité médicale de niveau II, 1 unité de forces spéciales et 1 unité de police militaire. Toutes les unités ont été jugées satisfaisantes.

81. Les équipes de liaison sont demeurées à 16, soit 2,3 % de l'effectif total de la force. Toutes les unités militaires, à l'exception des états-majors de secteur, des unités

médicales et de la police militaire ont utilisé l'outil d'évaluation des unités militaires mis au point par le Bureau des affaires militaires pour l'inspection de l'efficacité opérationnelle. L'inspection des états-majors de secteur, des unités médicales et des unités de police militaire était toujours en cours pendant la période considérée. Les équipes de liaison ont effectué 94 activités, dont 53 patrouilles ciblées et 41 activités, contre 216 activités au cours de la période précédente.

82. Le pourcentage de femmes dans l'état-major et le groupe d'observateurs militaires de la Mission a été ramené à 24,4 %, une petite baisse par rapport à la période précédente. Le nombre de femmes militaires a légèrement augmenté par rapport à la période précédente, passant de 6,08 % à 6,37 %.

83. Conformément à la directive sur la formation du (de la) commandant(e) de la force, la MONUSCO a organisé un cours d'initiation pour 46 membres de l'état-major et 19 observateurs militaires, un cours d'initiation des hauts responsables pour le chef d'état-major de la force, trois modules de formation pour les contingents, un module sur l'exploitation et les atteintes sexuelles dispensé par des experts de la mission à l'intention de 24 unités militaires (900 hommes et 100 femmes). D'autres formations ont été organisées, notamment une activité de maintien de l'ordre pour cinq unités militaires, un exercice de poste de commandement dans un secteur, un module de sensibilisation à l'exploitation et aux atteintes sexuelles dans quatre secteurs militaires et une formation à la guerre dans la jungle pour cinq unités militaires.

Composante Police

84. Au 23 octobre 2023, la MONUSCO avait déployé 1 633 membres du personnel de police originaires de 32 pays contributeurs : 1 223 membres d'unités de police constituées, dont 209 femmes, et 411 policiers hors unités constituées, dont 124 femmes, pour un effectif autorisé de 1 410 membres d'unités de police constituées et 591 policiers hors unités constituées. Les unités de police constituées ont effectué 3 968 interventions rapides, 162 escortes, 1 124 patrouilles, 576 patrouilles conjointes avec des policiers hors unités constituées, 42 patrouilles conjointes avec la Police nationale congolaise et 68 patrouilles autour des camps de personnes déplacées.

85. Les unités de police constituées ont eu au total 24 inspections de l'état de préparation opérationnelle, 1 170 séances de formation fondées sur des scénarios, 160 inspections de formation fondées sur des scénarios et huit inspections de matériel appartenant aux contingents. La performance de huit unités de police constituées a été jugée satisfaisante. Pour renforcer les capacités, 34 formations conjointes sur l'analyse de scénarios ont été organisées au profit de 330 membres de la Police nationale congolaise (dont 34 femmes) ; 22 séances de formation sur le maintien et le rétablissement de l'ordre public ont été organisées au profit de 150 militaires de la MONUSCO (dont 24 femmes).

86. Du 8 au 13 octobre, l'unité Apprentissage et perfectionnement de la composante Police de la MONUSCO a organisé des sessions de formation des formateurs sur la formation professionnelle pour 19 participants (15 membres de la police, dont 7 femmes) et 4 personnes civiles (dont 2 femmes) et sur les techniques de présentation pour 19 facilitateurs des cours d'initiation, dont 8 femmes. Entre le 21 septembre et le 4 novembre, 79 membres de la police hors unités constituées, dont 29 femmes, ont reçu une formation initiale obligatoire.

Composante civile

87. Au 2 novembre 2023, 2 122 membres du personnel civil (dont 21 % de femmes), parmi lesquels 302 Volontaires des Nations Unies (dont 49,3 % de femmes) et

48 agents fournis par le Gouvernement (dont 40 % de femmes), servaient au sein de la MONUSCO.

Système complet de planification et d'évaluation de la performance

88. Le Système complet de planification et d'évaluation de la performance a servi de point de départ à l'élaboration des fiches d'information utilisées pour étayer des exposés présentés au Conseil de sécurité, décrivant l'évolution des conditions de sécurité et de l'environnement opérationnel et la corrélation entre les menaces pesant sur les civils et les mesures prises par la Mission. Lors d'une session de deux jours, les 3 et 4 octobre, la MONUSCO a entrepris sa deuxième étude d'impact annuelle pour la période allant d'avril à septembre, pour préparer, notamment le projet de budget pour 2024/25. L'étude d'impact a fait ressortir des tendances concernant les résultats de la Mission en matière de protection des civils et contient des recommandations visant à renforcer la capacité nationale de protéger les civils, résoudre les conflits intercommunautaires, rendre la justice et respecter les obligations internationales en matière de droits humains, et des processus politiques inclusifs.

B. Communication stratégique

89. La MONUSCO a continué d'être la cible de campagnes de désinformation et de désinformation. Elle a renforcé les capacités de plus de 150 journalistes des médias en ligne et responsables de la jeunesse pour qu'ils puissent analyser la désinformation et savoir comment y répondre, et encouragé des réseaux d'influenceurs, qui publient régulièrement des articles d'information (*prebunks*) contribuant à protéger le public contre les fausses informations. La MONUSCO a également continué à promouvoir les activités de ses composantes militaires et civiles par le truchement de ses plateformes de médias sociaux, qui comptent plus d'un demi-million d'abonnés.

90. Radio Okapi, la station de radio de la Mission, a renforcé son contenu sur la désinformation, la désinformation et l'incitation à la haine, et lancé plusieurs partenariats stratégiques avec les entités et organismes des Nations Unies travaillant sur ces questions et avec les stations de radio communautaires.

C. Fautes graves, notamment faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles

91. Du 1^{er} au 31 octobre 2023, la MONUSCO a enregistré sept nouvelles allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles, qui s'étaient produites entre 2011 et 2023 et concernaient 11 militaires et 3 membres du personnel civil. Pour tous ces cas, on attend les résultats des enquêtes menées par les pays fournisseurs de contingents concernés ou par l'ONU. Au cours de la période considérée, la Mission a continué de faire en sorte que les personnes rescapées bénéficient d'une aide médicale et psychosociale en temps opportun, conformément aux protocoles d'assistance aux victimes établis avec les prestataires de services, notamment l'UNICEF et le Fonds des Nations Unies pour la population.

92. En coordination avec le Bureau du défenseur des droits des victimes, deux enquêteurs nationaux et une équipe de la Force de défense nationale sud-africaine chargée d'examiner les demandes de reconnaissance de paternité et de pension alimentaire ont mené des enquêtes sur place et prélevé des échantillons d'ADN sur des mères et des enfants à Goma, à Bukavu, à Beni et à Bunia. Leurs conclusions serviront à faciliter les demandes en reconnaissance de paternité et les demandes de

versement de pension alimentaire concernant des membres des contingents sud-africains.

93. Conformément à la politique de tolérance zéro du Secrétaire général à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles, la MONUSCO a continué de renforcer ses efforts de prévention en menant des activités de sensibilisation et de formation et grâce au dialogue avec les pays fournissant des contingents, les populations locales et les organisations humanitaires. Le 28 octobre, neuf membres du contingent sud-africain à Beni, dans la province du Nord-Kivu, ainsi que trois commandants ont été rapatriés à la suite d'informations faisant état de fautes graves. Saisie de l'affaire, la République sud-africaine a nommé une équipe de sept enquêteurs nationaux chargés d'enquêter conjointement avec le Bureau des services de contrôle interne. Par ailleurs, pendant la période allant du 1^{er} septembre au 31 octobre, la Mission a également enregistré trois nouvelles autres allégations de fautes graves concernant des affaires de fraude ou de vol, d'harcèlement ou d'abus de pouvoir. Ces trois cas font actuellement l'objet d'une enquête.

XII. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

94. Le personnel et les locaux des Nations Unies ont été menacés et attaqués plusieurs fois pendant la période considérée. Le 22 septembre, la police a harcelé un membre du personnel à l'Aéroport international de Goma et, le 28 septembre, un agent de sécurité sous contrat privé avec la MONUSCO a été arrêté par un général de la Police nationale congolaise en visite qui refusait de respecter les règles de sécurité relatives à l'interdiction du port d'armes dans les locaux des Nations Unies. L'agent de sécurité a été libéré par la suite. Le 5 octobre, un membre du personnel a été agressé et sa résidence cambriolée dans la ville de Beni, un cas parmi d'autres cambriolages et vols ciblant le personnel des Nations Unies en République démocratique du Congo. Le 12 octobre, à Goma, la personne à charge d'un membre du personnel a été blessée par balle lors d'un vol dans la rue commis par un élément des forces armées congolaises.

95. Le nombre d'incidents de sécurité et de sûreté a augmenté, passant de 108 la période précédente à 207. Il y a eu 96 cas de conflit armé, 56 incidents liés à la criminalité, 22 cas de troubles civils et 33 cas liés à des dangers. Au Nord-Kivu, la MONUSCO a maintenu les mesures d'atténuation mises en œuvre à la suite des violentes manifestations contre la MONUSCO en juillet 2022, y compris les restrictions de déplacement et l'utilisation de véhicules banalisés.

XIII. Observations

96. Je trouve encourageant qu'il y ait autant de candidates aux prochaines élections et demande au Gouvernement et à la Commission électorale nationale indépendante de faire en sorte qu'elles puissent continuer de participer véritablement et en toute sécurité au processus électoral.

97. La gestion transparente des opérations électorales est indispensable pour créer la confiance entre toutes les parties prenantes. J'encourage la Commission électorale à faire tout ce qui est en son pouvoir pour renforcer la confiance dans le processus par une coopération et un dialogue constructifs avec tous les acteurs concernés.

98. Il ne faut pas que l'intolérance politique, la restriction de l'espace civique et politique, les discours de haine et les menaces de violence proférées à l'encontre des femmes dans le cadre des élections fassent des prochaines élections une source de division et d'insécurité. Je déplore la montée des tensions politiques, notamment au

Katanga, et je salue les efforts déployés par la MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies pour les apaiser. Je préconise l'adoption d'une législation visant à renforcer la cohésion nationale et à décourager les violations, notamment de la loi contre le tribalisme, le racisme et la xénophobie.

99. Je suis profondément préoccupé par la violation du cessez-le-feu entre le M23 et les forces armées congolaises dans la province du Nord-Kivu. La reprise des hostilités et de la violence par les groupes armés au Nord-Kivu et en Ituri continue d'avoir des conséquences inacceptables sur les civils, notamment les femmes, les enfants et les personnes déplacées.

100. Je suis également alarmé par la montée dangereuse des tensions entre la République démocratique du Congo et le Rwanda. Je salue les mesures prises récemment pour convenir de moyens de calmer les tensions, conformément aux dispositions existantes. Je renouvelle mon appel aux dirigeants des deux pays pour qu'ils fassent preuve de retenue, mettent pleinement en œuvre leurs engagements respectifs dans le cadre du processus de Luanda et fassent usage de tous les mécanismes régionaux disponibles pour traiter les questions d'intérêt commun.

101. Je redemande à tous les groupes armés congolais et étrangers de déposer les armes immédiatement et sans condition et d'entreprendre sans délai le processus de désarmement. Je demande également instamment au M23 de se retirer complètement de toutes les zones occupées et de respecter les décisions énoncées dans le communiqué de Luanda daté du 23 novembre 2022.

102. La communauté internationale doit continuer à soutenir les efforts de paix régionaux en cours, qui offrent le meilleur espoir d'une solution durable à la violence récurrente dans l'est de la République démocratique du Congo. Je demande à tous les acteurs concernés de coordonner les différentes forces présentes en République démocratique du Congo et d'assurer leur complémentarité. Je me réjouis de continuer d'examiner comment l'ONU peut appuyer les déploiements régionaux actuels et futurs, d'une manière qui soit compatible avec sa politique de diligence voulue en matière de droits humains et avec la nécessité de préserver l'unité de commandement de la Mission.

103. La violence et l'insécurité persistantes ont aggravé ce qui est devenu une longue crise humanitaire, en grande partie ignorée, aux proportions épiques, caractérisée par de nombreux actes de violence sexuelle systématique, qui touchent surtout les femmes et les filles, et des niveaux sans précédent de déplacement forcé. Je demande à la communauté des donateurs et aux partenaires d'augmenter le financement disponible pour garantir que l'aide humanitaire vitale parvienne aux personnes qui en ont le plus besoin.

104. Je condamne fermement tout acte d'exploitation et d'atteinte sexuelles commis par le personnel des Nations Unies et réitère mon attachement à la politique de tolérance zéro à l'égard de ces actes. La décision prise récemment par le Secrétariat de rapatrier neuf membres du contingent sud-africain, notamment des commandants affectés à la MONUSCO, est la preuve de notre volonté de mettre fin aux pratiques répréhensibles, telles que l'exploitation et les atteintes sexuelles. D'autres mesures pourraient être prises contre le pays fournisseur de contingents concerné ou d'autres pays fournisseurs de contingents en fonction des informations qui seront obtenues. Nous poursuivrons nos efforts pour prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles et faire respecter les droits et la dignité des personnes rescapées. Les membres des contingents, de la police ou du personnel civil de la MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies continueront de promouvoir la prévention et les interventions et de renforcer l'aide aux personnes rescapées.

105. Je me félicite de la finalisation du plan de désengagement commun pour le retrait accéléré et responsable de la MONUSCO, qui est conforme aux objectifs figurant dans mon rapport spécial du 2 août (S/2023/574). J'estime encourageant l'engagement pris par les autorités congolaises de prendre les mesures nécessaires pour étendre rapidement l'autorité de l'État et assumer l'entière responsabilité de la protection des civils dans les provinces de l'est d'où la MONUSCO se retirera. L'ONU a à cœur d'accélérer, de manière responsable, le retrait de la MONUSCO, tout en consolidant les progrès que la Mission a réalisés, et, grâce à l'équipe de pays des Nations Unies, continuera d'accompagner le Gouvernement et le peuple congolais vers la paix, la stabilité et le développement durable après le départ de la Mission.

106. Je tiens à remercier la Représentante spéciale pour sa détermination et sa persistance. Je tiens également à dire ma gratitude à l'ensemble du personnel de la MONUSCO, aux membres du système des Nations Unies, aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police et au Bureau de l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, pour les efforts qu'ils ne cessent de déployer en faveur de l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables en République démocratique du Congo.

